Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260605-D2026_72-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 Juin 2026

Date de convocation : 29/05/2026 **Date d'affichage : 29/05/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Solène MICHENOT ; adjoints, Mathieu JOHAN, Laurent BELLOIR, Ophélie FROTIN, Anne-Sophie FOURCROY, Sébastien BUTEAU, Anthony GACHES, Emmanuelle TALIGOT, Yves LOUVEL, Marielle GARCIA ; conseillers

Etaient absents excusés : Denis FROMONT (donne pouvoir à Michel SAUVAGE), Christelle ROUSSIER (donne pouvoir à Anne-Lise CRUCHON)

Secrétaire de séance : Sébastien BUTEAU

35/330/72/2026
2 - Objet : Désignation du représentant CTG

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un dispositif de pilotage stratégique qui organise le partenariat entre la collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Elle permet de coordonner les politiques en faveur des familles (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits...)

La CTG vise à adapter l'offre de services aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'action pluriannuel. Sa mise en œuvre mobilise les élus, les services municipaux et les partenaires locaux, avec un pilotage assuré par Val d'Izé et les communes du bassin de vie.

Son financement repose sur les engagements conjoints de la CAF et de la commune, via des aides contractualisées et des financements de droit commun. Les moyens humains s'appuient principalement sur les équipes existantes.

Dans le cadre des 5 Conventions Territoriales Globales engagées de 2023 à 2027 entre les 46 communes de Vitré communauté et la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine.

Pour rappel, et comme le précise la convention cadre, le maire est membre titulaire du COPIL Vitré Communauté. Il est possible cependant de désigner, sur décision du conseil municipal, un élu référent CTG par délégation.

Il est proposé la désignation de Mme CRUCHON Anne-Lise ; 2ème adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260605-D2026_72-DE

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACTE** que Monsieur le Maire sera membre titulaire du COPIL de Vitré Communauté relatif à la CTG
- **NOMME** Mme CRUCHON Anne-Lise en tant qu'élue référente CTG

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 06.06.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (ILLE-ET-VILAINE)